TRANSAT JACQUES VABRE NORMANDIE LE HAVRE 2021

ANNEXE “ENVIRONNEMENTALE”

Les bateaux de part leur construction, maintenance et fin de vie ainsi que les opérations des équipes ont un impact que nous souhaitons prendre en compte, mesurer et réduire collectivement.

Chaque point de l’annexe s’inscrit dans un plan d’action plus global de la Transat Jacques Vabre qui a été construit en 2021 avec une vision et des objectifs sur les trois prochaines éditions et qui vise soit directement à réduire soit à mesurer notre impact sur l'environnement.

En effet, les données collectées sur les opérations des équipes sont nécessaires pour mieux appréhender l'impact de l’événement et créer un plan d'action pour réduire davantage notre impact environnemental lors des prochaines éditions.

Uniquement les actions indiquées ‘applicable 2021’ sont rendues obligatoires pour la 15ème édition de la Transat Jacques Vabre. Les colonnes ‘2023’ et 2025’ sont uniquement présentes afin d’indiquer la vision de l’organisation dans les différents domaines et seront réévaluées dans l’avis de course correspondant à chaque édition.

NB : Les concurrents IMOCA, dans le respect des règles de Classe, se doivent de respecter la Charte des Teams IMOCA qui est en cohérence avec l’annexe environnementale de la Transat Jacques Vabre.

ANNEXE "ENVIRONNEMENTALE" Transat Jacques Vabre Normandie Le Havre 2021				Applicable 2021				A titre infomatif 2023				A titre infomatif 2025			
				Class40	Ocean Fifty	IMOCA	Ultimes	Class40	Ocean Fifty	IMOCA	Ultimes	Class40	Ocean Fifty	IMOCA	Ultimes
Aires	**Catégorie**	**Objectif**	**Description**												
Energie	Impact	Réduction des emissions carbone produite en lien avec l'événement	Chaque bateau doit pouvoir produire au minimum 50% de son énergie grâce à des sources d'énergie renouvelable.					☑	☑	☑	☑				
			Chaque bateau doit pouvoir produire 80% de son énergie grâce à des sources d'énergie renouvelable.									☑	☑	☑	☑
Responsabilité		Mesure	Obligation de déclarer à la direction de course la perte en mer de tout matériel ou partie structurelle.	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
Entretien et déchets	Impact	100 % des sites naturels respectés Aucun impact sur l'habitat marin et la biodiversité	Interdiction d'utiliser des peintures sous marine qui comporte des biocides.					☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
			RCV 47 - Aucune dérogation conformément au RCV 2021 - 2024	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
		5 % de déchets en moins et 60 % de déchets réutilisés, recyclés ou valorisés) Tendre vers le zero plastique à usage unique	Tous les membres des équipes doivent être équipés en gourde.	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
Logistique équipe // Transport et logement		Mesure	Chaque équipe devra fournir les informations liées aux différents transports engagés et le type d'hébergement utilisé par l'équipe sur l'événement à l'organisation via un questionnaire.	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
Hospitalité en mer		Mesure	Les chiffres de remplissage des navettes à passager ou semi rigide affrétés pour les invités par les équipes devront être founis à l'organisation via un questionnaire.	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
Hospitalité à terre		Mesure	Le nombre d'invité et de nuités d'hotel devront être founis à l'organisation via un questionnaire.	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
Protection de l'environnement & biodiversité	Mesure et prévention	100 % des sites naturels respectés Aucun impact sur l'habitat marin et la biodiversité	Obligation de déclarer à la direction de course toute collision avec un objet flottant non identifié.	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
			Obligation de déclarer à la direction de course toute observation et collision avec un cétacé.	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑